



Extrait du compte rendu de la séance du 29 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle polyvalente d'HERMÉ, sous la présidence de Jean-Pierre BOURLET Maire.

Étaient Présents : BOURLET Jean-Pierre, JACQUES Luc, SAINT-CENE Christine, BOURBONNEUX Ghislain, LEULIER Marc, CONDAMINET Véronique, BRACQUEMOND Anne-Laure, LAPORTE Jean-Claude, LE BRISHOUAL Evelyne, SEUX Emeline, BETTY-LEDUC Cécile, ISELIN Patrick, LEFEVRE Janine, BOSSE Dominique, CHAMPEL Jean.

Secrétaire de Séance : Madame Christine SAINT-CENE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2021

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 27 juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

La Société ENEDIS a régularisé avec la commune d'HERMÉ une convention de servitude sous seing privé en date des 30 septembre et 5 octobre 2021, relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé USAGE et tous ses accessoires, sur la parcelle située à HERME (77), cadastrée section ZO, numéro 10.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville d'HERMÉ, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions qui précèdent ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions qui précèdent ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

CONVENTION AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

La convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants avec la fondation « 30 millions d'amis » arrive bientôt à son terme. Monsieur le Maire propose de passer une nouvelle convention en 2022 pour 10 chats.

Pour rappel, la prise en charge des frais de vétérinaire est de 50 % par la commune et de 50 % par la fondation « 30 millions d'amis ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ accepte la convention pour 2022
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM;

Vu le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDESM.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Une décision modificative est destinée à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables. Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

compte 2318	-20 000 €
compte 2158	+20 000 €
compte 2151	-70 000 €
compte 2152	+70 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la décision modificative au budget.

INFORMATIONS/DECISIONS

1°) Travaux d'interconnexion pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable des 58 communes du territoire du Transpreauvinois réalisés par le S2E77 :

La mise en place de la conduite de transport, de la conduite de distribution et de la conduite de secours est terminée partiellement. Il est rappelé que la conduite de transport conduit les eaux pompées à Villiers sur Seine vers l'usine de refoulement située route de Gouaix à l'extrémité ouest du village. La conduite de distribution installée rue du stade et rue de la gare remplace la vieille conduite en fibrociment installée en 1964. Elle permettra la lutte contre l'incendie à l'extrémité Nord de la rue de la gare et également au-delà du passage à niveau. 3 bouches à incendie neuves ont été installées dont 2 sont à la charge de la commune.

La conduite de secours part de l'usine et alimente le réseau au niveau du passage à niveau. Elle pourra être mise en service si nous avons un problème avec la qualité de l'eau au forage communal. Il reste néanmoins de gros travaux qui consistent à passer sous la voie de chemin de fer qui commenceront en décembre pour se terminer fin mars 2022. Dans un premier temps, 2 puits d'environ 3 mètres de diamètre vont être creusés de part et d'autre de la voie sur une profondeur de 6 mètres puis un micro-tunnelier va descendre afin de forer un tunnel d'environ 80 cm de diamètre entre les 2 puits. Enfin les 2 conduites seront raccordées entre elles.

2°) Aménagement du terrain de loisirs :

Le conseil municipal a précédemment retenu l'idée « 1 naissance = 1 arbre » sur le stade. L'idée est donc de diviser en deux l'espace ; la partie Est resterait dédiée à la pratique du football et la partie Ouest pourrait être plantée en ligne de manière à délimiter les emplacements de la brocante selon un plan distribué à tous. Les emplacements pour la brocante mesureraient 6 mètres de profondeur et un multiple de 2 mètres en largeur. Il reste à choisir les essences d'arbre (par la commission travaux) selon les propositions suivantes du conseil municipal : noisetier de Byzance, prunus, liquidambar, érables, arbres fruitiers.

3°) Travaux de voirie rue de la Belle Epine, rue Eugène Garnier :

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ce sujet et nous nous sommes réunis sur place, il convient aujourd'hui que le conseil municipal se prononce sur le type d'aménagement à réaliser :

- rue de la belle épine :

Il a été constaté que les bordures de trottoirs étaient relativement en bon état. Les trottoirs n'ont pas la largeur réglementaire mais l'emprise de la rue ne permet pas un aménagement réglementaire. Il se pose également la question de l'enfouissement des réseaux par le SDESM sachant que les délais sont très longs ou la réfection de la voirie sans enfouissement.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée. **Le Conseil Municipal décide d'attendre le chiffrage des travaux d'enfouissement par le SDESM avant d'engager des travaux de voirie.**

- rue Eugène Garnier :

La dernière commission des travaux avait retenu de faire un plateau au carrefour du chemin de la couture pour casser la vitesse et vu l'étroitesse de l'emprise il n'est pas possible de réaliser des trottoirs avec bordures. Il a également été retenu de canaliser les eaux de pluie par un caniveau CC1 de chaque côté. Les eaux seront conduites dans des petits puisard placés aux points bas. Les trottoirs resteront enherbés. Un débat s'instaure au sein de

l'assemblée concernant également l'enfouissement des réseaux. **Le Conseil Municipal décide d'attendre le chiffrage des travaux d'enfouissement par le SDESM avant d'engager des travaux de voirie**

Pour ces 2 projets, la maîtrise d'œuvre sera confiée à un maître d'œuvre spécialisé.

4°) Spectacle et goûter du 12 décembre prochain :

Les inscriptions sont terminées. En raison de la crise sanitaire actuelle, il est décidé qu'après le spectacle le goûter (croissant + brique de chocolat) sera distribué aux enfants qui le consommeront à la maison. Cela évitera l'enlèvement du masque et les risques de contamination.

5°) Conseil Municipal Jeunes : Mesdames Bracquemond et Lefevre font un retour sur les réunions qu'elles ont eues avec les 3 jeunes inscrites (9-10 et 15 ans). Leur première action sera de décorer la boîte à livres et une journée « nettoyer la nature » sera organisée au printemps.

Il est demandé à la mairie la remise en état du terrain de cross.

Madame SEUX demande s'il n'est pas possible de détruire les bâtiments sur le stade qui sont dangereux. Monsieur le Maire rappelle que le foyer rural est propriétaire de ces constructions. Après débats, le conseil municipal **decide** de faire un courrier au président du foyer rural pour lui annoncer la destruction de ces bâtiments et l'enlèvement du bungalow en ruine situé dans la cour de la salle polyvalente.

6°) Projet Colombarium : Monsieur le Maire présente le projet qu'il a reçu de la société DELASSASEIGNE de Bray sur seine. Il est prévu l'installation d'un colombarium de 9 cases + un jardin du souvenir + 2 bancs + 1 colonne du souvenir où sont portés les noms des défunts dont les cendres ont été dispersées (obligation de la loi du 19/12/2008). Ce projet fera l'objet d'une consultation et sera réalisé en 2022.

7°) Problème transports scolaires : Plusieurs dysfonctionnements ont eu lieu depuis septembre par la société PROCARS en direction de Provins sur la ligne 11 (Provins/Nogent).

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du mail de mécontentement qu'il a adressé à la société Procars et de la réponse qu'il a reçue. Il précise qu'à la suite, il a adressé une réclamation au Conseil Départemental.

8°) Intervention de Monsieur Bourbonneux :

• suite à la commission « fêtes et cérémonies » :

- repas des anciens 2021 annulé et remplacé comme l'an passé par l'opération « galette/champagne »
- en 2022, un repas est envisagé le 9/10/22 si un traiteur avec service est trouvé

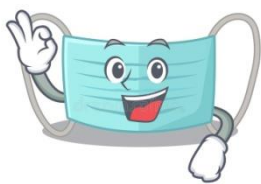
• suite au conseil d'école du 18/10 : la directrice Madame THIRY remercie la mairie pour l'achat dans sa classe d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable

• site WEB : après une dizaine de réunions depuis février 2021, le site sera disponible avant la fin de l'année. Il remercie pour leur investissement Jean-Pierre Bourlet, Christine Saint-Cène, Patrick Iselin, Jean-Claude Laporte, Nathalie et Dominique Bosse.

9°) Intervention de Monsieur LAPORTE qui demande des nouvelles de l'acquisition du terrain pour l'installation des bâtiments des services techniques. Monsieur le Maire précise que le bornage et la division du terrain ont été réalisés et que le dossier est chez le Notaire en espérant une signature avant la fin de l'année.

10°) Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont réalisées et installées les décorations de Noël : Jean-Claude LAPORTE, Marc LEULIER, Luc JACQUES et le personnel communal.

Pour rappel, le Père Noël distribuera les jouets dans les écoles le vendredi 17 décembre prochain et pour les enfants non scolarisés le samedi 18 décembre.



Suite au nouvel arrêté préfectoral du 29 novembre 2021, le port du masque est à nouveau **obligatoire** en extérieur.

Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie

Donnemarie Dontilly :

Lundi, mercredi, vendredi : 14 h 00 – 18 h 00

Mardi, jeudi, samedi : 8 h 00 – 12 h 00

Dimanche : 15 h 00 – 18 h 00

Les jours fériés : 9 h 00 – 12 h 00 ou 15 h 00 – 18 h 00

Bray sur Seine :

Lundi, mercredi, vendredi : 8 h 00 – 12 h 00

Mardi, jeudi, samedi : 14 h 00 – 18 h 00

Dimanche : 9 h 00 – 12 h 00

Les jours fériés : 9 h 00 – 12 h 00 ou 15 h 00 – 18 h 00

Gouaix :

Mercredi : 16 h 00 – 19 h 00

Samedi : 8 h 00 – 12 h 00

Les jours fériés : 9 h 00 – 12 h 00 ou 16 h 00 – 19 h 00



*L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE
VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE*

